



**DOCUMENTS A PRODUIRE**  
(Radiation des contrôles sans droit à pension)

FONDS SPECIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS  
DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ETAT

- Modèle U315 (Etat des services à valider des agents titulaires sans droit à pension) fourni par l' I.R.C.A.N.T.E.C., sur demande de l'employeur (modèle sur le site Internet I.R.C.A.N.T.E.C., notice sur site F.S.P.O.E.I.E.)
- Décision de radiation des contrôles
- Attestation de non coordination, établie par l'ouvrier déclarant ne pas être devenu tributaire d'un régime interpénétré avec celui du F.S.P.O.E.I.E. (modèle sur site F.S.P.O.E.I.E.)
- Etat général des services (modèle sur site F.S.P.O.E.I.E.)
- Etat des sommes versées au Fonds spécial (modèle sur site F.S.P.O.E.I.E., avec notice)
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire
- Arrêtés ou / et décisions plaçant l'ouvrier en position d'interruption de service, de maladie, de temps partiel....